

⇒ Avec le second degré et toute la fonction publique ←

Moyens, Rythmes scolaires, Territorialisation, Casse des statuts

Réussir la grève du 26 janvier !

Le 26 janvier les personnels du 2nd degré seront mobilisés et en grève contre la réforme du collège, le statut quo dans les 3 Lycées et pour exiger des DHG qui permettent d'enseigner et de baisser enfin les effectifs ! Dans le premier degré, les raisons de se mobiliser ne manquent pas ☐

Des moyens en deçà des besoins

Pour la rentrée 2016, le MEN annonce triomphalement un effort sans précédent pour le 1er degré avec la création de 3835 postes sur les 6639 postes de la dotation globale alors que la démographie est en baisse de -513 élèves. Une baisse de 0,01 %, somme toute assez relative rapportée aux 6788600 écoliers de l'ensemble du territoire. Et si on considère la très grande fiabilité des chiffres du ministère, il s'agit de stabilité plus que d'une baisse.

Cette dotation s'inscrit dans une situation déficitaire globale depuis plusieurs années. Elle sera très insuffisante pour améliorer les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignant-e-s : compenser les départs en retraite, ouvrir des classes et en baisser les effectifs, créer des postes de remplaçant-e-s, prévenir et remédier aux difficultés scolaires et à l'échec scolaire avec des personnels formés et en nombre suffisant en restituant et créant des postes pour les RASED, réduire les inégalités territoriales, par ailleurs aggravées par la réforme des rythmes scolaires.

Rythmes scolaires et inégalités territoriales

Cette réforme est un échec et son bilan est catastrophique tant pour les enseignant-e-s que pour les élèves avec : des emplois du temps absurdes, une amplitude horaires augmentée, la confusion entre périscolaire et scolaire, des municipalités intrusives avec les PEDT, une fatigue accrue pour les élèves et les personnels.

Qu'importe la réalité du terrain ! Le MEN s'acharne à essayer de démontrer que la réforme des rythmes scolaires est avant tout pédagogique et en cela bénéfique pour les apprentissages des élèves.

Cette réforme n'est que le cheval de Troie d'une territorialisation déjà bien avancée du premier degré, qui ne cesse de s'accroître.

Territorialisation de l'école : autonomie et hiérarchie supplémentaire

Elle risque même de brutalement s'aggraver si le MEN suit les propositions faites dans un rapport de l'IGEN sur le « pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré », publié en novembre 2015.

Ce rapport préconise la remise en cause des circonscriptions, la mise en concurrence des écoles et des personnels, ainsi que l'instauration d'un nouvel échelon hiérarchique.

Le statut de l'école publique en serait modifié, avec des conséquences sur le statut des personnels : **il pourrait soit prendre la forme d'un EPEP** (établissement public du premier degré) où le directeur ou la directrice deviendrait des chef-fe-s d'établissement d'un groupement d'écoles dont la gestion des moyens et des personnels serait autonome et mutualisée avec des orientations pédagogiques uniformisées.

→ Dans ce cadre, les directions seraient associé-e-s à l'évaluation des enseignant-e-s dans le cadre des inspections.

La seconde solution envisagée par ce rapport serait celle d'un EPSC (établissement public du socle commun) qui comprendrait un collège et les écoles élémentaires et maternelles de son secteur dont le modèle serait celui de l'organisation des REP +.

→ Là encore la gestion des moyens et des personnels serait autonome et mutualisée, avec des orientations pédagogiques uniformisées entre l'école et le collège. Une uniformisation qui serait simplifiée grâce au cycle 3 commun à l'école et au collège.

Le troisième scénario serait la transformation des circonscriptions en pôles avec des contrats d'objectifs établis avec les collectivités territoriales.

Casse des statuts et augmentation des obligations de service

Dans le même temps, le MEN s'attaque aux statuts des enseignant-es du 1er degré comme il l'a déjà fait pour ceux du second degré, en décidant d'augmenter purement et simplement dans un même temps contraint les obligations de service et les missions des enseignant-es du 1er degré déjà pléthoriques,

Un certain nombre de missions et d'obligations statutaires des enseignant-es du 1er degré, comme les réunions de liaison entre l'école et le collège, s'inscrivent directement dans le cadre de la réforme du collège.

Cette attaque contre les statuts n'est qu'une illustration supplémentaire de la dérive managériale du MEN et de sa volonté d'augmenter toujours plus les prérogatives de la hiérarchie.

Et ce ne sont pas les quelques miettes de la prime d'ISAE et son hypothétique augmentation annuelle, en échange de régressions statutaires et de la dégradation des conditions de travail des personnels, qui vont améliorer la situation.

1er et 2nd degré : même combat !

La même logique de territorialisation et d'autonomie est à l'œuvre, aussi bien dans la réforme du collège que dans celle de la réforme des rythmes scolaires ou dans la modification statutaire du second degré :

- casse des statuts,
- aggravation des inégalités,
- augmentation de la charge de travail,
- division des personnels,
- multiplication des pouvoirs hiérarchiques, ...

L'« autonomie » accordée aux établissements (en réalité celle des chef-fe-s d'établissement) généralise la concurrence entre eux, par le même processus qu'ont vécu les universités et les lycées ces dernières années.

Ainsi, le service public d'éducation est peu à peu déréglementé, l'Etat se faisant désormais le principal agent des politiques libérales.

Réussir la grève du 26 janvier, un enjeu pour toutes et tous !

Montrons au gouvernement notre détermination et notre refus des contre réformes néfastes.

Nous exigeons des créations de postes à la hauteur des besoins avec :

- Une réduction du nombre d'élèves par classe en école, collège et lycée**
- Plus d'enseignant-es que de classes, renforcement du travail en équipe, regard croisé sur les élèves et les pratiques...**
- La diminution du temps de travail hebdomadaire des enseignant-e-s : 18 h devant les élèves et 6 h de concertation.**